

Participez à la recherche



Open space

→ Étude sur la conception et l'aménagement des bureaux ouverts

Votre entreprise...

- dispose d'un ou plusieurs espaces de bureaux ouverts ou *open spaces*, dans lesquels travaillent plus de cinq collaborateurs. Ces espaces sont utilisés en poste fixe ou en mode *flex office*. Ils accueillent des activités de tout type : centre d'appels, activité collaborative, administration, accueil du public, etc.

L'INRS a besoin de vous pour évaluer la perception qu'ont les salariés de leur environnement physique de travail (bruit, lumière, température, etc.). Cette caractérisation sera effectuée en réalisant des relevés des paramètres physiques de l'espace de travail et en interrogeant les salariés sur leur perception de cet environnement (gêne, fatigue).

> Quels sont les objectifs de cette étude ?

Cette étude vise à collecter des données de terrain pour établir des liens entre les paramètres physiques mesurés et le ressenti des salariés. À terme, l'exploitation de ces données doit permettre de faire des recommandations sur la conception et l'aménagement des *open spaces* en matière de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail.

> Comment se déroulera l'étude ?

Les personnes en charge de l'étude rencontreront les entreprises souhaitant participer, afin de présenter précisément le protocole d'intervention.

Puis, avec l'accord de l'entreprise et des salariés concernés, l'étude se déroulera en trois étapes :

- des mesures acoustiques du local à vide (en l'absence des salariés) sur une durée de 2 à 3 heures. Ces mesures peuvent être effectuées le matin ou le soir selon la préférence de l'entreprise;
- des mesures de l'ambiance physique (bruit ambiant, luminosité, température, hygrométrie) pendant une journée de travail normale;
- le déploiement d'un questionnaire à renseigner par les salariés (durée de 10 minutes environ) : format numérique ou papier en fonction du contexte.

L'intervention sera réalisée de façon à ne pas perturber l'activité de l'entreprise. Les données recueillies vont permettre de faire progresser les connaissances sur l'aménagement des bureaux ouverts dans le but de réduire les risques liés aux effets extra-auditifs du bruit : fatigue mentale, stress, perte de sommeil, etc. Ces données seront anonymisées et banalisées avant traitement.

Les résultats des mesures, le détail de leur analyse, ainsi que des conseils de prévention adaptés à chaque situation évaluée pourront être communiqués à l'entreprise *via* un rapport de synthèse.

Une réunion de restitution pourra également être organisée, si l'entreprise le souhaite.



Vous souhaitez participer ?

Contactez Laurent Brocolini ou Lucas Lenne,
département Ingénierie des équipements de travail
03 83 50 20 35 ou laurent.brocolini@inrs.fr
ou lucas.lenne@inrs.fr
INRS, rue du Morvan, CS 60027,
54519 Vandœuvre-lès-Nancy Cedex.